



Date de dépôt : 11 juillet 2023

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés de la
Fondation des parkings pour l'année 2022**

Rapport de Jacques Blondin (page 3)

Projet de loi (13306-A)

approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2022;
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation des parkings du 6 mars 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2022 sont approuvés.

Rapport de Jacques Blondin

La commission des finances sous la présidence de M. Alberto Velasco a voté le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 21 juin 2023.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, chef du service des états financiers.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Lucas Duquesnoy a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Vote

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13306 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat.

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13306 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13306 est accepté.

La commission vous invite à suivre ses conclusions et à approuver ce projet de loi.